

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MARDI 16 MAI 2023

INTRODUCTION

Chers Actionnaires, Mesdames, Messieurs,

Les Assemblées Générales de ce jour se tiennent physiquement au siège de notre Société conformément aux statuts de la Société.

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour la possibilité de permettre aux actionnaires de participer à distance par l'intermédiaire d'un moyen de communication électronique telle qu'offerte par l'article 7:137 du Code des sociétés et des associations. Toutefois, il a permis aux actionnaires d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire par un système de vidéoconférence.

Le vote ne pouvait avoir lieu que par procuration ou en participant physiquement à l'assemblée générale au siège de la Société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Counson, administrateur délégué d'EVS, remplaçant le Président du Conseil d'Administration d'EVS, Johan Deschuyffeleer qui ne pouvait pas être présent physiquement à l'assemblée générale.

Monsieur Michel Counson demande à Monsieur Nicolas Bayers, Head of Legal, qui accepte, de remplir le rôle de secrétaire.

L'assemblée choisit 2 scrutateurs : Maïté Crama et Kristel Skilbecq qui acceptent,

FORMALITES

Au préalable, il est attiré l'attention sur les points suivants:

- 1. Les convocations ont été communiquées le **14 avril 2023** et les formulaires de procuration sont disponibles sur le site internet du groupe depuis lors. Les convocations dans la presse pour cette assemblée ont été publiées dans:
- DE TIJD: vendredi 14 avril 2023L'ECHO: vendredi 14 avril 2023
- > MONITEUR BELGE: vendredi 14 avril 2023

Les numéros justificatifs des journaux seront vérifiés par les scrutateurs.

- 2. Les actionnaires nominatifs ont été individuellement convoqués par courrier postal ou électronique daté du 14 avril 2023.
- 3. Tous les actionnaires présents (Jozef Blykers, Erwin Peterges, Wouter Maes et Jean-Luc Rogister) et représentés (dont Quest for Growth représenté par Jan Avonts ici présent), et le nombre de titres pour lesquels ils prennent part au vote sont mentionnés sur la liste de présence. Les scrutateurs ont procédé à la vérification de la liste de présences ainsi que des documents présentés attestations de dépôts et procurations.
- 4. Les membres du Conseil d'Administration et de la Leadership Team suivants sont présents:



- > Michel Counson, administrateur délégué (Les autres membres du conseil d'administration sont excusés)
- > Serge Van Herck¹, CEO et Veerle De Wit, CFO, sont également présents

MOT DU CEO

Avant de parcourir l'ordre du jour, notre CEO, Serge Van Herck (représentant InnoVision BV), s'adresse aux actionnaires pour commenter sur l'année 2022 et les remercient pour leur participation et leur confiance en EVS.

ORDRE DU JOUR

Le Secrétaire parcourt l'ordre du jour.

Les résolutions de cette Assemblée Générale Ordinaire ne nécessitent pas de quorum particulier et nécessitent une majorité simple des voix émises à l'Assemblée Générale Ordinaire pour être adoptées.

- 1. Prise de connaissance du Rapport de Gestion relatif aux comptes annuels statutaires et aux comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, comportant la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise de la Société et le Rapport de durabilité, établis par le Conseil d'Administration.
- 2. Présentation et approbation du Rapport de Rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, inclus dans la Déclaration de Gouverance d'Entreprise du Rapport de Gestion.

<u>Proposition de décision</u>: L'assemblée générale approuve le Rapport de Rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 inclus dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise du Rapport de Gestion.

- 3. **Prise de connaissance des Rapports du Commissaire** relatifs aux comptes annuels statutaires et aux comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.
- 4. Présentation et approbation des comptes annuels statutaires et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 et de l'affectation du résultat ; présentation et approbation du plan de participation bénéficiaire sous forme de distribution d'actions aux employés de la Société.

<u>Propositions de décision</u>: L'assemblée générale approuve les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 et l'affectation du bénéfice net de EUR 59.857.014,64 comme suit :

- distribution d'un dividende brut de EUR 1,60 par action, soit un total de EUR 21.470.416 sur base d'un nombre total d'actions en circulation de 13.419.010 au 31/12/2022, dont (i) une part d'un montant de EUR 0,50 brut par action existante a été payée en novembre 2022 (coupon 33) à titre de dividende intérimaire et (ii) le solde de EUR 1,10 brut par action sera payable lors du détachement du coupon 34;
- distribution de 42 actions de la Société à chaque employé de la Société ayant été engagé avant le 1er janvier 2023, au prorata de ses prestations effectives (ou assimilées) en 2022, dans le cadre du plan d'intéressement relatif à la distribution des bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui est approuvé. L'attribution de ces actions par la Société, sous réserve du respect de ses obligations fiscales, est également approuvée. Ce plan concerne un maximum de 393 personnes ;
- report du solde du bénéfice net, après les éventuelles retenues imposées par la loi ou les statuts, sur l'exercice suivant.

5. Décharge aux Administrateurs

<u>Proposition de décision</u>: L'assemblée générale donne décharge aux Administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

¹ Représentant une BV



6. Décharge au Commissaire

<u>Proposition de décision</u>: L'assemblée générale donne décharge au Commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

7. Renouvellement du mandat de Accompany You SRL, représentée par Mme Anne Cambier, en tant qu'Administrateur

Proposition de décision: L'assemblée générale prend connaissance de la fin de mandat de Accompany You SRL en qualité d'administrateur de la Société et décide de renouveler le mandat de Accompany You SRL, représentée par Mme Anne Cambier, en qualité d'Administrateur pour une période de quatre années se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2027, et constate son indépendance, conformément à l'article 7:87 du CSA, dès lors qu'elle répond à la définition de cet article et remplit l'ensemble des critères prévus par le Code Belge de Gouvernance d'Entreprise de 2020. Le mandat est rémunéré conformément à la Politique de Rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

8. Nomination de InnoVision BV, représentée par M. Serge Van Herck, en tant qu'Administrateur

<u>Proposition de décision</u>: L'assemblée générale nomme InnoVision BV, représentée par M. Serge Van Herck, en qualité d'Administrateur, pour une période de quatre années se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2027. Le fait que le mandat soit ou non rémunéré est soumis à la Politique de Rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

9. Nomination de FRINSO SRL, représentée par Mme Soumya Chandramouli, en tant qu'Administrateur

Proposition de décision: L'assemblée générale nomme FRINSO SRL, représentée par Mme Soumya Chandramouli, en qualité d'Administrateur, pour une période de quatre années se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2027, et constate son indépendance, conformément à l'article 7:87 du CSA, dès lors qu'elle répond à la définition de cet article et remplit l'ensemble des critères prévus par le Code Belge de Gouvernance d'Entreprise de 2020. Le mandat est rémunéré conformément à la Politique de Rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

10. Approbation des mises à jour de la Politique de Rémunération

Le Conseil d'Administration prend acte du résultat du vote concernant la Politique de Rémunération lors des assemblées générales précédentes. Le Conseil d'Administration reconnaît l'importance de ce retour d'information de la part des actionnaires et a choisi de prendre des mesures en proposant des mises à jour de la Politique de Rémunération approuvée pour la dernière fois le 17 mai 2022, afin d'accroître la transparence à l'égard des actionnaires et de s'aligner sur les normes du marché. La proposition de Politique de Rémunération modifiée est jointe à la présente convocation. Les mises à jour que nous considérons comme importantes et qui font l'objet de points distincts de l'ordre du jour et de propositions de décisions sont les suivantes :

- Modification de la rémunération des Administrateurs exécutifs étant donné qu'ils ne seront plus rémunérés à compter du 1er janvier 2023.
- Modification de la rémunération variable des membres suivants du Management Exécutif (Leadership Team), y compris les dérogations à l'article 7:91, §2 en combinaison avec l'article 7:121 du CSA :
 - o Intéressement à court terme (STI) en espèces du CFO, CMO, CPO, CTO, CXO et CCO;
 - Intéressement à long terme (LTI) par l'octroi de warrants au CFO, CTO et CXO;
 - o Intéressement à court terme (STI) en espèces et à long terme (LTI) par l'octroi de warrants au CEO ; et
 - Introduction d'une procédure permettant de s'écarter de la Politique de Rémunération conformément aux conditions fixées par le CSA.



Le Conseil d'Administration a adopté la Politique de Rémunération modifiée proposée le 31 mars 2023, sous réserve et dans la mesure où les résolutions 10.1 à 10.5 respectivement proposées dans la présente convocation sont approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

10.1 Suppression de la rémunération des Administrateurs exécutifs

<u>Proposition de décision</u>: L'assemblée générale décide qu'à partir du 1er janvier 2023, les membres exécutifs du Conseil d'Administration ne recevront plus de rémunération.

10.2 Approbation de la rémunération variable en espèces des CFO, CMO, CPO, CTO, CXO et CCO

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve expressément, conformément à l'article 7:91, §2 et 7:121 du CSA, la dérogation aux critères énoncés à l'article 7:91, §2 du CSA concernant la rémunération variable en espèces allouée à WeMagine SRL (représentée par Mme Veerle De Wit), Ikaro SRL (représentée par M. Nicolas Bourdon), M2C SRL (représentée par M. Pierre Matelart), Openiris Ltd (représentée par M. Alexander Redfern), Tols BV (représentée par M. Xavier Orri Sáinz De Los Terreros) et RCG SRL (représentée par M. Quentin Grutman) en leur qualité de Chief Financial Officer (CFO), Chief Marketing Officer (CMO), Chief People Officer (CPO), Chief Technology Officer (CTO), Chief Experience Officer (CXO) et Chief Customer Officer (CCO), tel qu'elle a été convenue (sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale conformément à l'article 7:91, §2 du CSA) entre la Société et chacun des membres du Management Exécutif mentionnés ci-dessus dans leur contrat de services.

10.3 Approbation de la rémunération variable sous forme d'octroi de warrants aux CFO, CTO et CXO

<u>Proposition de décision</u>: L'assemblée générale approuve expressément, conformément à l'article 7:91, §2 et 7:121 du CSA, la dérogation aux critères énoncés à l'article 7:91, §2 du CSA en ce qui concerne la rémunération variable par octroi de warrants attribuée à WeMagine SRL (représentée par Mme Veerle De Wit), Openiris Ltd (représentée par M. Alexander Redfern) et Tols BV (représentée par M. Xavier Orri Sáinz De Los Terreros) en leur qualité de Chief Financial Officer (CFO), Chief Technology Officer (CTO) et Chief Experience Officer (CXO), telle qu'elle a été convenue (sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale conformément à l'article 7:91, §2 du CSA) entre la Société et chacun des membres du Management Exécutif mentionnés ci-dessus dans leur contrat de services.

10.4 Approbation de la rémunération variable en espèces et sous forme d'octroi de warrants du CEO

<u>Proposition de décision</u>: L'assemblée générale approuve expressément, conformément à l'article 7:91, §2 et 7:121 du CSA, la dérogation aux critères énoncés à l'article 7:91, §2 du CSA en ce qui concerne la rémunération variable en espèces et sous forme d'attribution de warrants alloués à InnoVision BV (représentée par M. Serge Van Herck), en sa qualité de Chief Executive Officer (CEO), telle qu'elle a été convenue (sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale conformément à l'article 7:91, §2 du CSA) entre la Société et InnoVision BV dans son contrat de services.

10.5 Introduction d'une procédure permettant des déviations à la Politique de Rémunération

<u>Proposition de décision</u>: L'assemblée générale approuve l'introduction d'une procédure permettant des déviations par rapport à la Politique de Rémunération, conformément à l'article 7:89/1 du CAC et aux conditions énoncées dans la proposition de Politique de Rémunération modifiée.

11. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises

<u>Proposition de décision</u>: L'assemblée générale confère à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.



ACTIONNARIAT PRESENT OU REPRESENTE

Les résolutions de cette Assemblée Générale Ordinaire ne nécessitent pas de quorum particulier et nécessitent une majorité simple des voix émises à l'Assemblée Générale Ordinaire pour être adoptées.

La liste de présence établit que :

- > le nombre des actionnaires présents et représentés s'élève à 110.
- > réunissant 3.997,872 parts sociales disposant du même nombre de voix,
- > soit 27,9% du capital social.

Les membres du Bureau contrôlent définitivement la liste de présences et la signent.

L'Assemblée est donc valablement constituée et apte à voter sur les points de son ordre du jour.

QUESTIONS - REPONSES

Avant de passer à l'ordre du jour proprement dit, nous allons passer à la session de questions – réponses sur la base des questions reçues au préalable par les actionnaires avant cette assemblée générale. Le CEO répond aux questions qui ont été posées par les actionnaires avant l'assemblée par écrit et oralement lors de l'assemblée. Ces questions et réponses ont été publiées sur le site internet de la société en amont de cette assemblée générale.

DELIBERATIONS

L'Assemblée entame l'ordre du jour.

Remarque préalable : les actionnaires ayant pu prendre connaissance au préalable des documents suivants disponibles sur le website, le Président dispense le secrétaire de la lecture de ceux-ci.

POINT 1: RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion, comportant la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise de la Société et le Rapport de durabilité, est acté.

POINT 2: PRESENTATION DU RAPPORT DE REMUNERATION POUR L'ANNEE 2022

<u>Proposition de décision</u>: L'assemblée générale approuve le Rapport de Rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 inclus dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise du Rapport de Gestion.

La proposition est approuvée avec 86,9% des votes.

POINT 3: RAPPORT DES COMMISSAIRES

Carlo-Sébastien D'Addario a remis son rapport.

Le rapport des Commissaires est acté.

POINT 4 : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022 ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT ET APPROBATION D'UN PLAN DE PARTICIPATION BENEFICIAIRE SOUS FORME DE DISTRIBUTION D'ACTIONS AUX EMPLOYES DE LA SOCIETE

<u>Propositions de décision</u>: L'assemblée générale approuve les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 et l'affectation du bénéfice net de EUR 59.857.014,64 comme suit :

 distribution d'un dividende brut de EUR 1,60 par action, soit un total de EUR 21.470.416 sur base d'un nombre total d'actions en circulation de 13.419.010 au 31/12/2022, dont (i) une part d'un montant de EUR 0,50 brut par



action existante a été payée en novembre 2022 (coupon 33) à titre de dividende intérimaire et (ii) le solde de EUR 1,10 brut par action sera payable lors du détachement du coupon 34;

- distribution de 42 actions de la Société à chaque employé de la Société ayant été engagé avant le 1er janvier 2023, au prorata de ses prestations effectives (ou assimilées) en 2022, dans le cadre du plan d'intéressement relatif à la distribution des bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui est approuvé. L'attribution de ces actions par la Société, sous réserve du respect de ses obligations fiscales, est également approuvée. Ce plan conceme un maximum de 393 personnes;
- report du solde du bénéfice net, après les éventuelles retenues imposées par la loi ou les statuts, sur l'exercice suivant.

Les comptes annuels de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2022 et l'affectation du bénéfice net de EUR 59.857.014,64 tel que proposés par le Conseil sont approuvés à 99,9% des votes.

POINT 5: DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS

<u>Proposition de décision</u>: L'assemblée générale donne décharge aux Administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

La proposition de décharge à donner aux administrateurs au cours de l'exercice écoulé est approuvée à 99,9% des votes.

POINT 6: DECHARGE AU COMMISSAIRE

<u>Proposition de décision</u>: L'assemblée générale donne décharge au Commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

La proposition est approuvée à 993% des votes.

POINT 8. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE ACCOMPANY YOU SRL, REPRESENTEE PAR MME ANNE CAMBIER, EN TANT QU'ADMINISTRATEUR

Proposition de décision: L'assemblée générale prend connaissance de la fin de mandat de Accompany You SRL en qualité d'administrateur de la Société et décide de renouveler le mandat de Accompany You SRL, représentée par Mme Anne Cambier, en qualité d'Administrateur pour une période de quatre années se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2027, et constate son indépendance, conformément à l'article 7:87 du CSA, dès lors qu'elle répond à la définition de cet article et remplit l'ensemble des critères prévus par le Code Belge de Gouvernance d'Entreprise de 2020. Le mandat est rémunéré conformément à la Politique de Rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

La proposition est approuvée à 90,6% des votes.

POINT 9. NOMINATION DE INNOVISION BV, REPRÉSENTÉE PAR M. SERGE VAN HERCK, EN TANT QU'ADMINISTRATEUR

Proposition de décision: L'assemblée générale nomme InnoVision BV, représentée par M. Serge Van Herck, en qualité d'Administrateur, pour une période de quatre années se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2027. Le fait que le mandat soit ou non rémunéré est soumis à la Politique de Rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

La proposition est approuvée à 100% des votes.

POINT 9. NOMINATION DE FRINSO SRL, REPRÉSENTÉE PAR MME SOUMYA CHANDRAMOULI, EN TANT QU'ADMINISTRATEUR

<u>Proposition de décision</u>: L'assemblée générale nomme FRINSO SRL, représentée par Mme Soumya Chandramouli, en qualité d''Administrateur, pour une période de quatre années se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2027, et constate son indépendance, conformément à l'article 7:87 du CSA, dès lors qu'elle répond à la définition de



cet article et remplit l'ensemble des critères prévus par le Code Belge de Gouvernance d'Entreprise de 2020. Le mandat est rémunéré conformément à la Politique de Rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

La proposition est approuvée à 100% des votes.

POINT 10. APPROBATION DES MISES A JOUR DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

10.1 Suppression de la rémunération des Administrateurs exécutifs

<u>Proposition de décision</u>: L'assemblée générale décide qu'à partir du 1er janvier 2023, les membres exécutifs du Conseil d'Administration ne recevront plus de rémunération.

La proposition est approuvée à 100% des votes.

10.2 Approbation de la rémunération variable en espèces des CFO, CMO, CPO, CTO, CXO et CCO

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve expressément, conformément à l'article 7:91, §2 et 7:121 du CSA, la dérogation aux critères énoncés à l'article 7:91, §2 du CSA concernant la rémunération variable en espèces allouée à WeMagine SRL (représentée par Mme Veerle De Wit), Ikaro SRL (représentée par M. Nicolas Bourdon), M2C SRL (représentée par M. Pierre Matelart), Openiris Ltd (représentée par M. Alexander Redfern), Tols BV (représentée par M. Xavier Orri Sáinz De Los Terreros) et RCG SRL (représentée par M. Quentin Grutman) en leur qualité de Chief Financial Officer (CFO), Chief Marketing Officer (CMO), Chief People Officer (CPO), Chief Technology Officer (CTO), Chief Experience Officer (CXO) et Chief Customer Officer (CCO), tel qu'elle a été convenue (sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale conformément à l'article 7:91, §2 du CSA) entre la Société et chacun des membres du Management Exécutif mentionnés ci-dessus dans leur contrat de services.

La proposition est approuvée à 67% des votes.

10.3 Approbation de la rémunération variable sous forme d'octroi de warrants aux CFO, CTO et CXO

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve expressément, conformément à l'article 7:91, §2 et 7:121 du CSA, la dérogation aux critères énoncés à l'article 7:91, §2 du CSA en ce qui conceme la rémunération variable par octroi de warrants attribuée à WeMagine SRL (représentée par Mme Veerle De Wit), Openiris Ltd (représentée par M. Alexander Redfem) et Tols BV (représentée par M. Xavier Orri Sáinz De Los Terreros) en leur qualité de Chief Financial Officer (CFO), Chief Technology Officer (CTO) et Chief Experience Officer (CXO), telle qu'elle a été convenue (sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale conformément à l'article 7:91, §2 du CSA) entre la Société et chacun des membres du Management Exécutif mentionnés ci-dessus dans leur contrat de services.

La proposition est approuvée à 67% des votes.

10.4 Approbation de la rémunération variable en espèces et sous forme d'octroi de warrants du CEO

<u>Proposition de décision</u>: L'assemblée générale approuve expressément, conformément à l'article 7:91, §2 et 7:121 du CSA, la dérogation aux critères énoncés à l'article 7:91, §2 du CSA en ce qui concerne la rémunération variable en espèces et sous forme d'attribution de warrants alloués à InnoVision BV (représentée par M. Serge Van Herck), en sa qualité de Chief Executive Officer (CEO), telle qu'elle a été convenue (sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale conformément à l'article 7:91, §2 du CSA) entre la Société et InnoVision BV dans son contrat de services.

La proposition est approuvée à 67% des votes.

10.5 Introduction d'une procédure permettant des déviations à la Politique de Rémunération



<u>Proposition de décision</u>: L'assemblée générale approuve l'introduction d'une procédure permettant des déviations par rapport à la Politique de Rémunération, conformément à l'article 7:89/1 du CAC et aux conditions énoncées dans la proposition de Politique de Rémunération modifiée

La proposition est approuvée à 74,5% des votes.

POINT 11. POUVOIRS POUR L'EXÉCUTION DES RÉSOLUTIONS PRISES

<u>Proposition de décision</u>: L'assemblée générale confère à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

La proposition est approuvée à 100% des votes.

CLOTURE

L'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire étant épuisé, le Président propose de dispenser le secrétaire de la lecture du procès-verbal de cette Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Ordinaire est donc clôturée.

Monsieur Michel Counson, et le Secrétaire Nicolas Bayers rappellent qu'une Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra devant Maître Andris, Notaire à Bassenge à 12h ce jour au siège social de la Société.

Le Secrétaire,

Nicolas Bayers

Le Premier Scrutateur,

Maïté Crama

Le Président

Michel Counson

Le Second Scrutateur,

Kristel Skilbeca